

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

BP AP

Code RNCP : 38314

Diplôme de niveau 4

Objectifs de la formation

- Organisation et suivi des chantiers
- Encadrement d'une équipe
- Entretien des végétaux
- Implantation et entretien d'infrastructures
- Maintenance de matériels
- Reconnaissance des végétaux

Modalités Pédagogiques

- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Cours en salle
- Plateforme de cours à distance
- Explicitation des gestes professionnels

Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Nos différences

- 12 semaines de stage pour mieux appréhender le geste professionnel
- Des situations professionnelles basées de la pratique explicitée
- Des équipements de sécurités + le SST
- Des activités pratiques en chantiers réels 1 fois par semaine
- CACES Minipelle + Permis BE



Version Avril 2024

Date de Formation



[Date de la prochaine session](#)



Voie de Formation

Formation adultes
Pratique et Théorique

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion, novice motivé par le monde agricole

Pré-requis

- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique
- Autonomie

Conditions d'inscription

- Ne pas être salarié
- Motivation
- Sans condition d'âge

Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel
Réponse dans la semaine qui suit l'entretien



Maîtrise des compétences



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences *



Chargée d'Ingénierie

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdry

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité et délais d'accès

- En présentiel, l'entrée en formation peut se faire d'octobre à décembre

Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- 1 an d'activité professionnelle + un diplôme de niveau 3 (CAP)
- si pas de diplôme : 1 an d'activité professionnelle en lien avec le secteur OU 3 ans hors secteur.

Principaux débouchés

- Ouvrier espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Chef d'équipe
- Jardinier

Suites de parcours possibles

- BTS Aménagements paysagers

Indicateurs (Session 2023)



Date d'enregistrement de la certification

01-01-2024



Durée et Rythme de la Formation

- 750h en centre
- 420h en entreprise
- 1 semaine en centre / 1 semaine en entreprise

Contenus Principaux de la formation

Capacité 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager - 69h

Capacité 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement + formations réglementaires - 92h

Capacité 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux - 191h

Capacité 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - 141h

Capacité 5 : Mettre en place des infrastructures - 147h

Capacité 6 : UCARE

Modalités d'évaluation (Situation Professionnelle d'Évaluation)

SPE1: Plantation et protection (C21, C32, C41)

SPE2: Travail du sol et semis (C11, C21, C42)

SPE3: Les tailles (C11, C21, C31)

SPE4: Les infrastructures et la gestion de chantiers (C22, C51, C52)

SPE5 et 6: Analyse d'entreprise + UCARE (C12 + UCARE)

- Validation possible par blocs de compétences.
- 6 capacités + 1 UCARE à obtenir. Ils sont évaluées à travers des situations professionnelles d'évaluation

Rémunération

- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, France Travail...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros / mois

Les tarifs de formation

10 220 € finançable par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF , CPF , Contrat Pro, France Travail etc...



Site Spécifique
Paysage



 Chargée d'Ingénierie
 07 63 74 80 17
02 48 70 55 15
 bourges@cfppa.fr
 Le Sollier CS18
18570 Le Subdray